



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**Délégations de signature**

**N° Spécial**

**15 septembre 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 15 septembre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP n° 2017-110	08.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie de Châtillon.	3
DDFIP n° 2017-111	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de CLAMART.	4
DDFIP n° 2017-112	04.09.2017	Arrêté portant délégations de signature du comptable de la Trésorerie municipale de Courbevoie.	5
DDFIP n° 2017-113	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable d'ISSY – VANVES.	6
DDFIP n° 2017-114	01.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Nanterre Municipale.	7
DDFIP n° 2017-115	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Neuilly Sur Seine Municipal.	8
DDFIP n° 2017-116	05.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie Municipale de SCEAUX.	9
DDFIP n° 2017-117	05.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Saint-Cloud.	10
DDFIP n° 2017-118	13.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de VILLENEUVE LA GARENNE.	11

**Arrêté DDFIP n° 2017-110 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable de la Trésorerie de Châtillon**

Le comptable du centre des finances publiques de Châtillon

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Châtillon dont les noms suivent :

- PRESSE Cécile

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Châtillon, le 8 septembre 2017

Le comptable des finances publiques de  
Châtillon

VACHIAS Sylvie

**Arrêté DDFIP n° 2017-111 du 04 septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable de CLAMART**

Le comptable du centre des finances publiques de CLAMART (92140)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de CLAMART dont les noms suivent :

Isabelle CHANTRAINE, Inspectrice des Finances Publiques

Damien CHARON Inspecteur des Finances Publiques

Christophe ADOUE Contrôleur principal

Françoise BEUN Contrôleur principal

Françoise BEUN Contrôleur principal

Benoît WAGON , Contrôleur principal

Sophie HUBERT Contrôleur principal

**Art. 2 :** la délégation de signature prendra effet en ce qui concerne Damien CHARON à l'issue de son stage professionnel d'inspecteur des finances publiques soit le 1<sup>er</sup> mars 2018 et sous réserve qu'il soit titularisé dans le grade d'inspecteur des finances publiques à cette date.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Clamart le 04 septembre 2017

Le comptable des finances publiques de la  
Trésorerie de CLAMART

François MARTIN,

**Arrêté DDFIP n°2017-112 du 4 septembre 2017**  
**portant délégations de signature**

Le comptable public, responsable de la Trésorerie municipale de Courbevoie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1617-5 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms et grades suivent, exerçant leurs fonctions à la Trésorerie municipale de Courbevoie, à l'effet de signer, au nom du comptable, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux :

- M. Julian ROMERO, Inspecteur des Finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Paul-Xavier MARCO, Inspecteur des Finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Rachel BARRY, Contrôleuse Principale des Finances publiques ;
- Mme Mathilde BACHOT, Contrôleuse des Finances publiques.

**Art. 2** – Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté du 19 décembre 2016, sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Courbevoie, le 4 septembre 2017  
Le comptable public, responsable de la  
Trésorerie municipale de Courbevoie

Jean-Luc VALIERE  
Inspecteur divisionnaire des  
Finances publiques Hors Classe.

**Arrêté DDFIP n° 2017-113 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable d'ISSY - VANVES**

Le comptable du centre des finances publiques D'ISSY-LES-MOULINEAUX et  
VANVES

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable  
l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de  
poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux  
procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires  
devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au Centre des finances publiques  
d'ISSY-VANVES dont les noms suivent :

- COAT Pierre-Yves
- BOURIM Zehia
- PIERRE-GABRIEL-GUEGAN raymonde
- PERE Crystel
- FERRANI Malik

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture  
des Hauts de Seine.

Fait à Issy-lès-Moulineaux, le 4 septembre  
2017

Le comptable des finances publiques de la  
TRESORERIE d'Issy-lès-Moulineaux et  
Vanves

IMBERT Denise  
Inspectrice divisionnaire hors classe

**Arrêté DDFIP n° 2017-114 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable de Nanterre Municipale.**

Le comptable du centre des finances publiques de Nanterre Municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Nanterre Municipale dont les noms suivent :

- Bertrand COMLAN
- Clémence VALAT
- Abderrahmane EL ABIED
- Yann RABIEGA
- Marie-Rose MARAPA
- Christine BONHOMME

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre LE 1/9/2017

Le comptable des finances publiques de la  
TRESORERIE

LEMOINE Stéphane

**Arrêté DDFIP n° 2017-115 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable de Neuilly Sur Seine Municipal**

Le comptable du centre des finances publiques de Neuilly Sur Seine Municipal

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Neuilly Sur Seine Municipal dont les noms suivent :

- Mr CROIZE Cédric

- Mme BONOTTO Amélie

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Neuilly Sur Seine le 04/09/2017

Le comptable des finances publiques de  
Neuilly Sur Seine Municipal

Philippe KLEIN

**Arrêté DDFIP n°2017-116 du 5 septembre 2017 portant délégation de signature du  
comptable de la Trésorerie Municipale de SCEAUX**

Le Comptable du Centre des Finances publiques de Sceaux Municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable , l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux , aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de SCEAUX MUNICIPALE dont les noms suivent:

- PATURANCE Daniel, inspecteur des finances publiques,
- VISSIERE Sophie, inspectrice des finances publiques,
- 

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Sceaux, le 5 septembre 2017.

Le Comptable du centre des finances publiques de Sceaux

Florence LETE

**Arrêté DDFIP n° 2017-117 du 5 septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable de Saint-Cloud**

Le comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Cloud

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Saint-Cloud dont les noms suivent :

- Mme Dominique KALBACH , Inspecteur des finances publiques ;
- Mme Juliette WATIEZ , Inspecteur des finances publiques ;
- Mr Michel TANNEUX , Contrôleur principal des finances publiques .

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Saint-Cloud le 5 septembre 2017

Le comptable du Centre des Finances  
Publiques de Saint-Cloud

Laurence AUDIBERT

**Arrêté DDFIP n° 2017-118 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature  
du comptable de VILLENEUVE LA GARENNE**

Le comptable du centre des finances publiques de VILLENEUVE LA GARENNE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de VILLENEUVE LA GARENNE dont les noms suivent :

- **Pierre-Marie LE TALLEC**, Contrôleur des Finances publiques ;
  
- **Yannick FLEURIVAL**, Inspecteur des Finances publiques ;

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à VILLENEUVE LA GARENNE  
le 13/09/2017

Le comptable des finances publiques de la  
TRESORERIE VILLENEUVE LA  
GARENNE

LACROIX Pascal

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>